

# Opération



Créez chez vous un espace accueillant  
pour ces mammifères semi-aquatiques

## Dossier de presse



# Introduction

L'« Opération Havre de Paix » pour la Loutre d'Europe est une action de conservation participative en faveur de cette espèce emblématique de nos cours d'eau. Elle permet à des propriétaires d'agir concrètement pour la protection de la Loutre en créant chez eux un espace privilégié pour cette espèce et s'ils le souhaitent, en communiquant sur leur engagement grâce à un affichage qui permettra d'informer voisins, amis et passants.

Un Havre de Paix est un site géré de façon à favoriser la présence de la Loutre et la bonne santé du milieu aquatique : pas de pesticides, les berges sont préservées, le dérangement limité, des abris potentiels pour les loutres sont conservés ou créés, des frayères dans les cours d'eau ou des mares peuvent être aménagées pour favoriser la présence de poissons, grenouilles et crapauds. Les loutres peuvent y trouver le gîte et le couvert !

L'opération existe déjà depuis une trentaine d'années. En effet, dans les années 80, le Groupe Loutre de la SFEPM, la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, a commencé à travailler à la création de « Havres de Paix » pour la Loutre, inspirés des « Otter Havens » britanniques. La section Bretagne de ce groupe, devenue ensuite Groupe Mammalogique Breton (GMB) s'est particulièrement engagée dans cette démarche et l'a développé pour en faire un outil à la fois de conservation et de sensibilisation. La Bretagne compte aujourd'hui plus d'une cinquantaine de Havres de Paix.

Cette opération prend maintenant une nouvelle dimension et s'étend aux autres régions où la Loutre est présente, dans le cadre du Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe, un outil mis en place par le Ministère en charge de l'Ecologie et animé par la SFEPM au niveau national.

## Sommaire

La Loutre d'Europe .....	
Qu'est-ce qu'un Havre de Paix pour la Loutre ? .....	
Le fonctionnement de l'opération .....	
La SFEPM .....	
Le Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe .....	

# La Loutre d'Europe

La Loutre est un Mammifère appartenant à l'ordre des Carnivores et à la famille des Mustélinés (martres, fouines, blaireaux, belettes...).

On compte 13 espèces de loutres dans le monde (elles forment la sous-famille des Lutrinés), une seule est présente chez nous, la Loutre d'Europe (le territoire français compte cependant deux autres espèces : la Loutre géante et la Loutre néotropicale présentes en Guyane). L'aire de répartition de la Loutre d'Europe s'étend sur toute l'Europe, l'Asie et l'Afrique du Nord.

La Loutre d'Europe vit dans tous types de milieux aquatiques (cours d'eau de toute taille, étangs, lacs, marais...) des plaines jusqu'aux montagnes. Elle est également présente en zone côtière où elle pêche parfois en mer (dès lors que de l'eau douce est présente pour boire et rincer le pelage).

Elle est très bien adaptée à son milieu ; son corps longiligne et très musclé et la palmure aux quatre pattes font d'elle une excellente nageuse. Son pelage particulier réduit les pertes de chaleur dans l'eau.

Le régime alimentaire de la Loutre est dominé par le poisson. Elle consomme également des amphibiens et des invertébrés (écrevisses), parfois des mammifères, des oiseaux et des reptiles. L'alimentation peut beaucoup varier selon les saisons et les zones géographiques, la Loutre s'adapte aux ressources disponibles, tout en privilégiant les proies les plus faciles à attraper et les plus caloriques. Elle consomme environ 1 kg de nourriture par jour pour couvrir ses importants besoins en énergie.

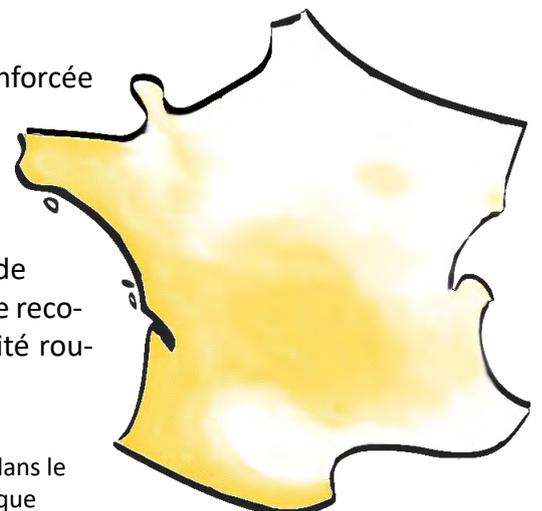
La Loutre est un animal solitaire qui occupe de grands domaines vitaux dont la taille dépend des ressources disponibles, ils peuvent par exemple s'étendre sur 20 km le long d'un cours d'eau. La Loutre est plutôt nocturne mais on peut l'apercevoir en plein jour.

Elle peut se reproduire toute l'année, les portées comprennent un ou deux petits, parfois trois, qui resteront avec leur mère au moins 6 mois. La Loutre a un faible taux de reproduction. La femelle qui élève (seule) ses jeunes a besoin d'endroits tranquilles, de gîtes à l'abri des crues, de points d'eau avec des proies abondantes et faciles à capturer où les loutrons pourront faire leur apprentissage.

La Loutre d'Europe, qui était autrefois présente dans toute la France (sauf en Corse), a beaucoup régressé au cours du XX<sup>e</sup> siècle ; elle était piégée et chassée pour sa fourrure, parfois pour sa viande et aussi parce qu'on l'accusait de vider les rivières de leurs poissons. Se sont ajoutés à cette destruction directe, le développement des populations humaines et tout ce qui s'en suit (pollution, destruction des milieux, routes...). Dans les années 80, les populations de loutres étaient au plus bas.

Tuer une loutre est interdit depuis 1972. Sa protection a été renforcée lorsqu'elle est devenue « espèce protégée » en 1981. Grâce à cette protection légale et à une certaine amélioration de la qualité des milieux, due notamment aux progrès en matière d'assainissement et à l'interdiction de certains produits, la Loutre a cessé de régresser et a même entamé un processus de recolonisation, d'abord timide puis plus franc à partir du début des années 2000. Ce mouvement de recolonisation reste fragile. Il est particulièrement freiné par la mortalité routière et le mauvais état des écosystèmes aquatiques.

La Loutre est aujourd'hui surtout présente dans le Massif central et le long de la façade atlantique



# Qu'est-ce qu'un Havre de Paix ?

Un Havre de Paix est un site où des conditions d'accueil favorables à la Loutre sont garanties. Les milieux aquatiques y sont préservés, l'utilisation de pesticides est proscrite. Des mesures sont prises en faveur de la ressource alimentaire de la Loutre ; on peut par exemple aménager des frayères dans les cours d'eau pour les poissons ou des mares pour les amphibiens. Des zones de végétation sont maintenues. Les gîtes potentiels sont préservés, des abris peuvent aussi être créés, par exemple des catiches artificielles. La surfréquentation du site est évitée, le dérangement est limité.

Les loutres se déplacent beaucoup sur de grands domaines vitaux, elles peuvent évoluer dans des milieux suboptimaux, dans des endroits très fréquentés par l'Homme, parfois en zone urbaine. Elles ont cependant besoin d'abris où se reposer et de suffisamment de nourriture.

Un Havre de Paix peut être l'endroit où elles vont trouver le gîte et le couvert !

Nous rappelons que les femelles avec leurs petits sont particulièrement sensibles au dérangement et qu'elles ont besoin de gîtes (appelées catiches) bien abrités et de zones propices pour l'apprentissage des jeunes (eaux tranquilles, peu profondes, proies abondantes et faciles à capturer).

Un Havre de Paix est un endroit où les loutres pourront se cacher, se reposer, voire même se reproduire.



**L'Opération Havre de Paix contribue à sensibiliser le public à une gestion favorable à la bonne santé du milieu aquatique.**



Les loutres peuvent gîter entre des racines d'arbres ou dans un massif d'ajoncs, comme ici... ou dans une catiche artificielle (à droite).

# Le fonctionnement de l'opération

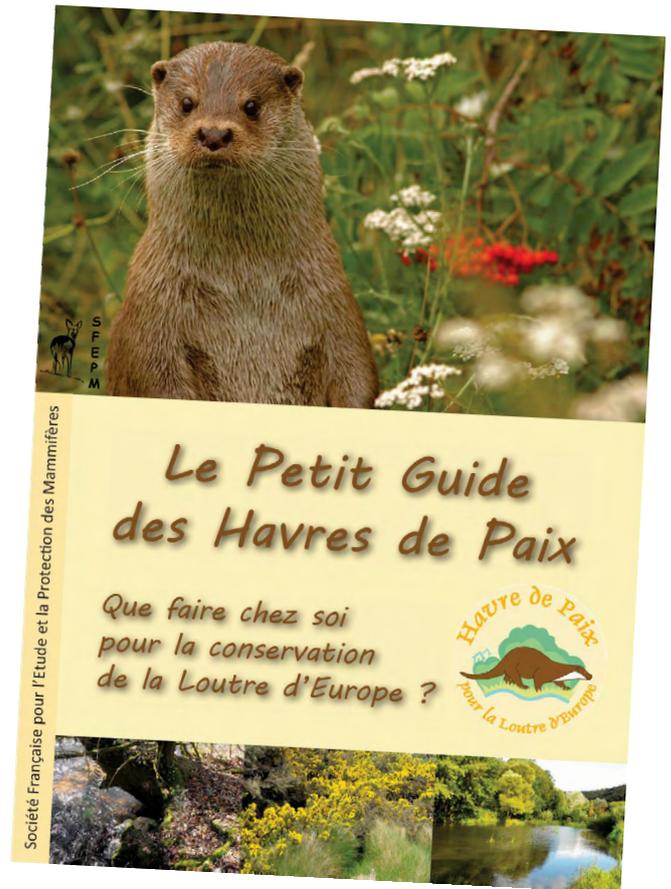
Tout propriétaire, privé ou public, de parcelle traversée ou bordée par un cours d'eau, un plan d'eau ou une zone humide, quelle que soit sa taille, y compris en milieu urbain et même si la présence de la Loutre n'est pas avérée, peut créer chez lui un Havre de Paix. Un Havre de Paix peut être créé dans la zone actuelle de répartition de l'espèce, mais aussi en zone de reconquête. Cela concerne actuellement les régions : Basse-Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Limousin, Auvergne, Bourgogne et Champagne-Ardenne.

Pour créer le Havre de Paix, le propriétaire signe une convention, de durée illimitée, avec la SFPEM, pilote national du projet, et les associations locales partenaires. Ce document liste les engagements de chacun, ainsi que les activités conseillées, réglementées, déconseillées ou à exclure. Les associations apportent informations et conseils.

Le « Petit Guide des Havres de Paix » est remis au propriétaire qui y trouvera des informations sur la Loutre et les menaces qui pèsent sur elle, ainsi que des conseils sur une gestion de son site respectueuse du milieu aquatique et favorable à la Loutre.

Un autocollant « Havre de Paix » sera également remis au propriétaire, celui-ci peut aussi se procurer un panneau « Havre de Paix » (format A4). Afficher ainsi l'existence du Havre de Paix peut amener à engager la conversation sur le sujet avec des voisins, amis et passants.

La participation à l'opération est gratuite, seuls les panneaux sont payants (5 euros pièce) et les autocollants supplémentaires (1 euro pièce).



**Havre de Paix**  
pour la Loutre  
d'Europe

Ici, les gîtes et les habitats de la Loutre sont protégés.  
Contribuez à sa préservation en respectant les lieux.

Logo: **Havre de Paix Pour la Loutre d'Europe**

Logo: **Espèce protégée par la loi**

Icons: Dog, No Smoking, No Alcohol

**SFPEM** Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères - Groupe Loutre  
19 allée René Ménard - 18000 Bourges - 02 48 70 40 03 - loutre@sfepm.org  
[www.sfepm.org](http://www.sfepm.org)  
D'après une action originale proposée par le



Les propriétaires intéressés par l'opération, sont invités à contacter la SFPEM ou l'association relais de leur région/département.

Une rubrique du site Internet de la SFPEM est dédiée à l'opération.



## Plaquette de présentation de l'opération

### Créer un Havre de Paix pour la Loutre d'Europe

Loin d'imposer des engagements contraignants, ce label donne les moyens aux particuliers et aux collectivités de s'engager concrètement pour la protection de la Loutre, animal remarquable du patrimoine naturel et symbole de la préservation des milieux aquatiques.

Le Havre de Paix est un engagement basé sur la confiance mutuelle entre les propriétaires signataires et les associations porteuses de l'opération.

Des autocollants annonçant le Havre de Paix pourront être posés par les propriétaires signataires de la convention. Un panneau en PVC sera également mis à disposition pour afficher fièrement son engagement en faveur de la Loutre et des milieux aquatiques.

Autocollant	Panneau PVC
1 <sup>er</sup> gratuit, 1 € à partir du 2 <sup>ème</sup>	5 €/panneau



### La SFPEM

La SFPEM est une association loi 1901 qui s'est donnée pour mission l'étude et la protection des mammifères sauvages en France et dans les Dom-Com. Son action est menée grâce au soutien de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'Europe et des partenaires privés, en relation avec les autres acteurs de l'environnement. Elle anime le Groupe Loutre, un réseau de naturalistes travaillant sur l'espèce dans les différentes régions de France.

### Près de chez vous

L'opération Havre de Paix est relayée près de chez vous par des organismes de protection de la nature dont vous trouverez la liste sur le site de la SFPEM :

[www.sfpepm.org](http://www.sfpepm.org) rubrique : Havre de Paix

N'hésitez pas à nous contacter au 02 48 70 40 03.

Votre relais local :

Animation nationale : *Opération lancée dans le cadre du :* Avec le soutien de :

02.48.70.40.03  
loutre@sfpepm.org  
www.sfpepm.org

D'après une action originale du :

Conception : Rachel Kuhn & Dominique Solomas (SFPEM)  
Illustrations : Nicole Duplaix, Alexis Nouailhat, GMB & Rachel Kuhn.

MIXTE Papier FSC® C022177



## Opération



Agir chez soi pour la conservation de la Loutre



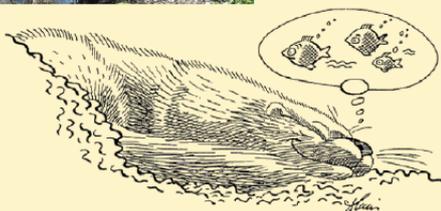
### Qu'est-ce qu'un Havre de Paix pour la Loutre d'Europe?

C'est un site où des conditions d'accueil favorables à la Loutre sont garanties. Les milieux aquatiques y sont préservés, l'utilisation de pesticides est proscrite. Des mesures sont prises en faveur de la ressource alimentaire de la Loutre ; on peut par exemple aménager des frayères pour les poissons ou des mares pour les amphibiens.



Des zones de végétation sont maintenues. Les gîtes potentiels sont préservés, des abris peuvent aussi être créés, par exemple des catiches artificielles. La surfréquentation du site est évitée, le dérangement est limité.

L'opération contribue à la préservation des milieux aquatiques !



### Qui peut créer un Havre de Paix ?

Tout propriétaire, privé ou public, de parcelle située en bordure de cours d'eau, de plan d'eau ou de zone humide, quelle que soit sa taille, y compris en milieu urbain et même si la présence de la Loutre n'est pas avérée. Un Havre de Paix peut être créé dans la zone de répartition actuelle de la Loutre, mais aussi en zone de reconquête.

*La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique qui a failli disparaître en raison de la chasse, du piégeage et de la dégradation de son habitat. Aujourd'hui protégée, elle revient peu à peu mais la route est longue et semée d'embûches. Aidez-la dans son retour !*



Un Havre de Paix est un endroit où les loutres pourront se cacher, se reposer, voire même se reproduire !

### Pourquoi ?

Pour agir concrètement et durablement, chez soi, en faveur de la conservation de la Loutre. Pour faire partie d'un réseau de propriétaires ayant la même sensibilité et échanger des expériences. Pour bénéficier d'informations sur l'espèce et de conseils sur la gestion de sa propriété. Pour afficher son engagement, si on le souhaite, et ainsi sensibiliser amis, voisins et passants.

## Havre de Paix pour la Loutre d'Europe



Ici, les gîtes et les habitats de la Loutre sont protégés. Contribuez à sa préservation en respectant les lieux.

Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères - Groupe Loutre  
www.sfpepm.org

Panneau (format A4) que le propriétaire peut apposer pour annoncer l'existence d'un Havre de Paix pour la Loutre, s'il le souhaite.

### Comment ?

En signant une convention, de durée illimitée, avec les associations partenaires de l'opération. Ce document liste les engagements de chacun, ainsi que les activités conseillées, réglementées, déconseillées ou à exclure. Le propriétaire s'engage notamment à ne pas nuire à la population locale de loutres. La SFPEM et les associations partenaires s'engagent à apporter conseil et information au propriétaire. Si vous êtes intéressés par cette opération, consultez notre site [www.sfpepm.org](http://www.sfpepm.org) et contactez-nous !



# La SFPEPM

La SFPEPM (Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères) est née en 1977 autour du projet de réalisation d'un atlas de répartition des mammifères sauvages de France.

Association Loi 1901, la SFPEPM rassemble les naturalistes motivés par une meilleure connaissance des mammifères de nos régions, connaissance mise au service de leur protection.

La SFPEPM agit en partenariat avec d'autres associations, des administrations ou des organismes scientifiques pour connaître, protéger les mammifères et sensibiliser le public à leur diversité et à leur rôle.

Pour plus d'informations : [www.sfpepm.org](http://www.sfpepm.org).

[Dossier de presse SFPEPM](#)

## Le Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe

[Les plans nationaux d'actions](#) sont des outils, mis en place par le Ministère en charge de l'Écologie, qui établissent des stratégies pour la conservation des espèces.

Suite aux sollicitations du Groupe Loutre de la SFPEPM auprès du Ministère de l'Écologie, la Loutre d'Europe a pu bénéficier de cet outil. Ainsi, le premier Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe a été rédigé en 2009 et par la suite animé à l'échelle nationale par la SFPEPM. La Loutre bénéficie actuellement d'un second plan sur la période 2019-2028 téléchargeable [ici](#). Le pilotage administratif est assuré par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

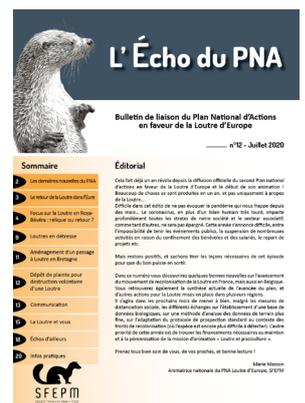
L'objectif de ce plan est d'accompagner le processus naturel de recolonisation de l'espèce sur ses anciens territoires, dans les meilleures conditions possibles de cohabitation avec les activités humaines, en développant les coopérations entre les acteurs concernés.



De nombreuses informations sur les actions menées sont disponibles sur [cette page](#).

Le PNA est également présenté sous forme synthétique dans [une plaquette](#).

Tous les numéros de « L'Écho du PNA Loutre », le bulletin d'informations du plan, sont téléchargeables [ici](#).





*Les mesures en faveur de la Loutre profitent à de nombreuses espèces*

# Plus d'informations

Contact : Cécile Kauffmann, animatrice du Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe  
 SFPEM - c/o Muséum d'Histoire Naturelle - 18000 Bourges  
 Tél : 02 48 70 40 03 - loutre@sfepm.org - www.sfepm.org



[Retrouvez l'opération Havre de Paix pour la Loutre](#)

Opération réalisée dans le cadre du :



D'après une action du :



Novembre 2015 - Mise à jour avril 2023  
 Texte et mise en page : Rachel Kuhn  
 Photos : Rachel Kuhn  
 Dessins p. 8 : Alexis Nouailhat  
 Carte dessinée d'après des données MNHN/ONCFS/SFPEM - Groupe Loutre

